

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENTREPRENEURIAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET MISE A NIVEAU
DES PME POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET L'EMPLOI
« TRANSFORME »

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Projet : P178176

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des PME comme un secteur stratégique important car non seulement il contribue à la croissance économique inclusive, au développement régional, à la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais aussi qu'il joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale. Ce secteur est une source importante d'emploi dans tous les secteurs économiques et dans les zones rurales et urbaines, et contribue ainsi à la réduction des écarts de développement en favorisant un développement équitable sur une large base et en offrant plus de possibilités pour les femmes et les jeunes dans le développement économique du pays. Tenant compte de l'importance du secteur des PME, le Gouvernement s'est doté en mai 2016, d'un document de stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit et un don pour financer le « Projet d'Autonomisation des femmes entrepreneures et une mise à niveau des PME pour la transformation économique et l'emploi », TRANSFORME RDC en sigle. L'objectif de développement de ce projet est d'améliorer la croissance et la création d'emplois des MPME nouvelles et existantes, en particulier celles appartenant à des femmes, dans des zones géographiques sélectionnées. Le projet devrait permettre d'atteindre l'objectif de développement en s'attaquant à trois contraintes critiques pour les emplois du secteur privé et la transformation économique : (i) capacités des entreprises ; (ii) accès au financement ; et (iii) environnement des affaires.

Ce projet s'appuie sur les composantes suivantes :

- (i) Composante 1 : permettra de professionnaliser les femmes entrepreneures, d'élargir la réserve de nouvelles entreprises notamment celles créées pas des femmes, et d'améliorer les performances des PME existantes en encourageant la modernisation et la mise à niveau technologique. Avec le temps, certains de ces entrepreneurs pourraient demander un financement auprès des institutions financières participantes (IFP) renforcées par la composante 2.
- (ii) Composante 2 : s'attaquera aux contraintes liées à l'offre qui affectent l'accès au financement des MPME et soutiendra des solutions financières innovantes pour élargir l'accès au financement des femmes entrepreneures. Développement des PME, avec deux sous-composantes à savoir : (i) Amélioration de la croissance et de la performance des PME ; et (ii) développement des Centres auxiliaires des PME ;

- (iii) Composante 3 : contribuera à améliorer la durabilité des résultats en termes de survie et de croissance des entreprises en améliorant l'environnement commercial et en développant l'infrastructure partagée pour stimuler davantage l'adoption de technologies et faciliter l'accès aux marchés.
- (iv) Composante 4 : sera consacré à la gestion du projet.
- (v) Composante 5 : est un CERC. L'approche par le projet et la nature évolutive de ses interventions offrira la souplesse nécessaire pour adapter la conception et l'ampleur de ses interventions au contexte national.

Le Projet TRANSFORME est soumis aux exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, entré en vigueur le 01 octobre 2018. Ainsi, l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du TRANSFORME a permis de le classer comme Projet à risque environnemental jugé **substantiel** et social jugé **modéré** au sens de la classification du CES de la Banque mondiale, englobant un risque par rapport aux EAS/HS classifié au niveau **substantiel**.

Sept sur les dix Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont jugées pertinentes pour ce Projet, il s'agit de :

- NES n°1 : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES n°2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES n°4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- NES n°9 : Intermédiaires financiers ;
- NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes.

Pour les aspects des VBG et surtout EAS/HS, le Projet est mis en œuvre en conformité avec le Plan d'action VBG-EAS/HS contenu à l'annexe du CGES ainsi que la Note de Bonnes Pratiques d'EAS/HS : Lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (Banque mondiale, 2ème éd, février 2020).

Dans le but de disposer d'une architecture institutionnelle solide pour gérer ce projet, le Gouvernement a mis en place une « Unité Nationale de Coordination du Projet. » dénommée UCP. Cette structure a notamment pour mission de coordonner toutes les activités du projet. Appelée à couvrir l'ensemble des MPME qui opèrent dans une grande variété de secteurs d'activités, cette Unité devra reposer opérationnellement, sur un personnel qualifié et disposant de l'expérience requise.

A cet effet, l'Unité Nationale de Coordination du Projet TRANSFORME procède au recrutement d'un **Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE)** afin d'appuyer l'équipe de coordination dans l'exécution de son mandat.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous la supervision directe du Coordonnateur National du Projet, le/la spécialiste en sauvegarde environnementale a pour mission générale d'assurer la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans l'exécution des activités du projet.

3. DESCRIPTION DES TACHES

En étroite collaboration avec le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UNCP, les principales responsabilités et tâches du spécialiste en sauvegarde environnementale sont les suivantes :

(i) Au niveau de la préparation des sous-projets/activités

- Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental et social des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
- Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de chaque sous-projet ou activité en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales ;
- Elaborer les termes de référence pour la préparation des instruments E&S en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur la prise en compte des aspects d'hygiène santé et sécurité ;
- Participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de sauvegarde environnementale produits dans le cadre du projet TRANSFORME ;
- Assurer le suivi et l'analyse des documents de sauvegardes environnementales en relation avec les consultants recrutés à cet effet, le spécialiste en sauvegarde sociale, l'Experte en VBG, et les autres spécialistes de l'UNCP, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, aux conventions internationales et à la législation congolaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l'hygiène santé et sécurité ;
- S'assurer, en collaboration avec le/la Chargé(e) en passation des marchés de TRANSFORME, de l'insertion dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) et les contrats des entreprises, des clauses environnementales et sociales, y compris les clauses spécifiques à la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
- Assurer l'appropriation de ces documents de gestion environnementales et sociales du par l'équipe du Projet, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du Projet ;
- Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale du Projet ;
- Concevoir les outils, initier et coordonner la collecte des données de suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale et leur intégration dans le logiciel de suivi et évaluation ;

(ii) Au niveau de la mise en œuvre des sous-projets/activités

- Veiller au respect de l'application du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) de TRANSFORME et si nécessaire, prendre des initiatives pour sa mise à jour ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegardes dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des sous-projets ;
- Définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi environnemental et social, élaborer les termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la préparation, de la mise en œuvre des recommandations et la diffusion des résultats ;
- Appuyer et former l'équipe du projet, les agents et structures impliqués dans le suivi environnemental et social ;
- Veiller à la prise en compte des aspects de sauvegarde environnementale et sociale dans les activités du projet constituées de micro-projets, d'activités de micro entreprises et de petites et moyennes entreprises ;
- Participer à la préparation des missions de supervision et d'évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre de toutes les recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions ;

- Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités de TRANSFORME ;
- Travailler en collaboration avec le spécialiste en suivi-évaluation pour la prise en compte des indicateurs d'impacts environnementaux et sociaux dans les outils de suivi-évaluation du Projet.
- Mettre en exergue les problèmes que les données de suivi environnemental et social auront fait apparaître et proposer des réorientations ;
- Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde sociale, le Mécanisme de gestion du Projet (MGP), en consultation avec les parties prenantes,
- Elaborer à bonne date :
 - les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels
 - le rapport de mise en œuvre du MGP tous les trois (03) mois
 - les rapports d'activités trimestriels sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales du projet
 - les rapports circonstanciels en cas d'incident environnemental (par exemple suite à la survenance ou modification substantielle de risque lié aux sous-projets) ou encore en cas ou accident
- Appuyer l'UNCP dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l'hygiène santé et sécurité, gestion de la biodiversité, condition des travailleurs ;
- Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d'activité.

4. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable, après évaluation annuelle satisfaisante, avec une période probatoire de trois (3) mois. **Le(la) Spécialiste en Sauvegardes Environnementales** signera un contrat avec le Coordonnateur National de l'UCP-TRANFORME.

La mission se déroulera à Kinshasa au sein de l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP), avec des missions dans les différents sites du projet.

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans le domaine de sciences environnementales, de l'agronomie, de la foresterie, ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au minimum dix (10) ans d'expérience dans l'évaluation et la gestion des risques environnementaux des projets ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales dans le cadre des projets/programmes de développement ;
- Avoir une connaissance approfondie de la réglementation en matière environnementale de la RDC et de la réglementation internationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Avoir une connaissance des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels et navigateurs courants (World, Excel, Exploreur, Outlook ...) ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une connaissance de la langue anglaise est un atout ;
- Être disposé (e) à se déplacer fréquemment en provinces.

6. CRITÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre d'activités reprises dans PTO adossé au PTBA qui sont réalisées à 100% ;
- Pour les deux premières années de mise en œuvre du Projet, au moins 90% des partenaires et des staffs de l'UCP impliqués dans la mise en œuvre sont formés sur les exigences environnementales et sociales du Projet ;
- Nombre de supervision sur terrain des activités du Projet et de suivi des staffs effectués par année ;
- Les rapports sur l'état de conformité avec les instruments de sauvegarde sont transmis à la Banque mondiale sur une base trimestrielle (à réaliser à 100%) ;
- Nombre de plaintes reçues et traités dans les délais conformément au mécanisme de gestion des plaintes.
